



Direction de la voirie et des déplacements

2020 DVD 48 Mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes parisiens pour l'année scolaire 2020-2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, messieurs,

Lors de la séance du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 juin 2019, l'exécutif parisien avait décidé d'approuver la mise en œuvre de la gratuité des transports pour les jeunes parisiens, par le remboursement total (pour les jeunes scolarisés en primaire) ou partiel (pour les collégiens et lycéens) des cartes de transport Imagine'R. L'attribution d'une aide financière équivalente au coût de l'abonnement Vélib mécanique pour les jeunes de 14 à 18 ans venait également compléter ce dispositif. Enfin, pour les jeunes parisiens en situation de handicap, dont l'âge inférieur à 20 ans ne permettait pas de bénéficier d'une gratuité des transports dans le cadre du Pass Paris Access, un remboursement total de l'abonnement Imagine R était également proposé.

Ces mesures étaient destinées à accompagner et à accélérer la transition écologique en incitant les jeunes parisiens et leurs familles à utiliser les transports collectifs et les modes actifs pour leurs déplacements. L'évolution en profondeur du modèle de la mobilité urbaine vers une mobilité plus durable, propre et multimodale implique en effet de développer, dès le plus jeune âge, un réflexe d'usage des transports collectifs et des modes actifs.

Elles visaient également à soutenir le pouvoir d'achat des familles parisiennes, en particulier des familles nombreuses pour lesquelles les déplacements en transports collectifs peuvent s'avérer relativement onéreux. À cet égard, le remboursement à 50 % de l'abonnement Imagine R pour les collégiens et lycéens parisiens répond précisément à cet objectif dans la mesure où il s'agit bien souvent d'une dépense contrainte incompressible pour de très nombreuses familles parisiennes.

Le succès remporté par cette première campagne 2019-2020 est assurément incontestable, avec près de 75 000 demandes de remboursements, tout type de dispositif confondu, et ce, malgré les évènements majeurs qui sont venus impacter à la baisse le nombre de nouveaux abonnés en cours d'année scolaire, qu'il s'agisse des grèves de décembre et janvier, ou encore de la crise sanitaire de ce printemps.

Ainsi, le nombre de jeunes parisiens scolarisés en primaire et disposant d'une carte

Imagine R a été multiplié par 10, passant d'environ 4 000 à plus de 40 000. A noter que pour ces jeunes, le remboursement intégral du coût de l'abonnement explique vraisemblablement cet accroissement très significatif vers une mobilité durable. Pour les collégiens et lycéens parisiens, le nombre d'abonnement a cru de 25%.

Enfin, il n'y a pas à douter que le développement significatif de nouvelles pistes cyclables aura également un impact encore majoré sur les conduites de déplacements des jeunes parisiens de 14 à 18 ans, que l'usage du vélo a également séduit à l'occasion de la crise du COVID-19.

Une fiche bilan des différents dispositifs est jointe en annexe à cette délibération, dans laquelle vous trouverez de nombreuses informations, tant financières que techniques.

Pour l'ensemble de ces raisons, et suite à cette première expérience réussie, je vous propose de poursuivre le remboursement des titres de transport des jeunes parisiens, et pour permettre un accès encore plus facilité pour les jeunes parisiens collégiens et lycéens, de passer à un remboursement intégral de leur abonnement.

Par ailleurs, la possibilité pour les familles parisiennes de souscrire un abonnement pour leurs enfants sans avance de frais est d'ores et déjà à l'étude: en effet, si d'autres collectivités franciliennes ont déjà pu mettre en œuvre ce type d'offre, le nombre des usagers parisiens potentiellement concernés nécessite de concevoir des outils informatiques dédiés, impliquant des délais de réalisation entre nos services et nos partenaires que sont Comutitres et Ile de France Mobilité.

Il vous est donc proposé d'adopter le dispositif global suivant :

- remboursement intégral de l'abonnement Imagine R Junior des jeunes Parisiens scolarisés en primaire et jusqu'à 11 ans dont le coût annuel s'élève à 24 €;
- remboursement à 100 % l'abonnement Imagine R des collégiens, des lycéens et des jeunes apprentis suivant une formation par alternance d'un niveau inférieur au baccalauréat qui sont domiciliés à Paris, dont le coût maximum annuel s'élève à 350€ ;
- remboursement intégral de l'abonnement Imagine R (junior, scolaire ou étudiant) pour les jeunes Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap dont le coût maximum annuel s'élève à 350 €;
- attribution d'une aide équivalente au coût de l'abonnement Vélib'mécanique pour les Parisiens âgés de 14 ans à 18 ans abonnés à Vélib', dont le coût maximum annuel s'élève à 27,6 €.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|
|